

Rjs4 – Communication

**Etudier et travailler en France au début des années 2000 :  
*les temps de la jeunesse***

Ce ne serait pas là le moindre des paradoxes de la situation actuelle des jeunes en France : alors que les obstacles qu'ils doivent surmonter pour s'insérer durablement dans la vie active les poussent à se doter d'un capital culturel plus consistant et donc à prolonger un peu plus leurs études, ils seraient de plus en plus enclins à occuper des emplois plus ou moins réguliers durant l'année scolaire ou pendant les périodes de vacances...

« Ils seraient de plus en plus enclins... » avons-nous dit : une première difficulté tient en effet, lorsqu'il est question de « travail pendant les études », à la description du phénomène, pour en évaluer l'ampleur et déterminer les types d'emplois concernés. Combien sont-ils à occuper un emploi régulier durant l'année scolaire, à devoir ainsi concilier un temps de travail plus ou moins prenant avec le temps des études ? Combien sont-ils à se contenter, au contraire, de petits boulots occasionnels, qui posent moins de problèmes de conciliation entre temps scolaire et de travail, effectués durant les périodes de vacances généralement, parfois durant l'année scolaire ? Identifier plus précisément qui sont, parmi ces jeunes encore investis dans la formation initiale, ceux qui « travaillent » constitue une autre difficulté : les jeunes hommes s'engagent-ils plus volontiers dans une activité salariée parallèle à leurs études ou les jeunes femmes les devancent-elles ? De quels milieux socioculturels sont-ils, sont-elles issu-e-s ? Dernière difficulté, enfin : pourquoi décident-ils de rechercher un emploi ? Pour découvrir le monde du travail et palier les carences d'une formation initiale souvent jugée trop théorique ou trop abstraite ? Pour s'autoriser certaines consommations auxquelles leurs familles ne peuvent leur donner accès et affirmer ainsi une certaine autonomie ? A moins que ce ne soit pour subvenir à des besoins plus élémentaires et assumer une part de leur existence, avant d'avoir accédé à l'indépendance de l'adulte ?

A ces questions s'en ajoutent bien d'autres. Celles-ci en particulier : l'occupation d'un emploi durant le temps des études ne risque-t-elle pas de surcharger l'emploi du temps quotidien et de compromettre le succès des études ? D'un tout autre point de vue, l'acculturation au monde du travail ne faciliterait-elle pas une bonne insertion dans la vie active après la fin des études ? Le « travail pendant les études » confronte, en effet, à deux types de temporalités imbriquées (Pronovost, 1996) : une temporalité immédiate, qui organise quotidiennement la conciliation du temps des études avec d'autres temps – de travail « à côté des études » selon le cas – et une temporalité plus longue qui renvoie au passage progressif à l'âge adulte et s'inscrit dans les formes actuelles du cycle de vie. L'allongement de la jeunesse – tel qu'il a résulté avant tout de la prolongation de la durée des études et, plus incidemment, des difficultés d'insertion professionnelle des jeunes – consiste-t-il en une dilatation de cette période d'insouciance, voire de frivolité (Parsons, 1942), qui caractériserait une jeunesse seulement consacrée aux études, ou conduit-il à une hybridation de ce temps, à une contamination du temps de la jeunesse par le temps de la vie adulte, à un retour de l'adulte dans la jeunesse même dès lors que les jeunes consacrent une partie de leur temps au travail productif ? Assisterions-nous donc, sous les apparences d'une banale extension du

« travail pendant les études », à une transformation des modalités d'accès à l'âge adulte aussi cruciale que celle qu'avaient induite l'éloignement des enfants du travail productif et la prolongation des durées de scolarisation ?

Il s'avère dès lors difficile d'échapper à cette autre question : celle qui porte sur le rôle du travail en tant que facteur décisif d'intégration dans les sociétés actuelles ? Le travail, « grand intégrateur » (Barel, 1990) des sociétés industrielles, voire postindustrielles, offrirait-il une alternative bienvenue à des jeunes en difficulté dans leur scolarité, malheureux sur les bancs de l'école et pressés d'entrer dans d'autres activités plus à même de donner sens à leur existence ? Et le travail pendant les études constituerait-il comme un « effet non contrôlé de la scolarisation de masse », pour reprendre ici une suggestion de R. Ballion (1994), dans la mesure où la massification de l'enseignement se serait produite en toute indifférence pour les difficultés rencontrées tant par certains individus – que leur éloignement de la culture valorisée par l'école met en situation d'autant plus difficile que la scolarité dure davantage – ou sans souci de la situation économique de familles en mal d'assumer les coûts supplémentaires d'une jeunesse prolongée ? Derrière ces situations, le travail réapparaît-il comme moyen alternatif d'intégration sociale avant de constituer explicitement le vecteur d'intégration décisif, une fois la scolarité achevée ? Certains jeunes, en souffrance dans le dispositif scolaire pour une raison ou une autre, anticiperaient-ils une intégration sociale par le travail, que l'école ne leur permet guère ?

Nous n'aurons pas, ici, le temps d'aborder de front toutes ces questions. Mais il nous a semblé indispensable de les évoquer pour esquisser les préoccupations sur le fond desquelles apparaît aujourd'hui le phénomène social du « travail pendant les études ». Nous les aborderons toutefois de biais, au fil d'une démarche en deux étapes : d'abord une mise en perspective historique d'un phénomène apparu dans les pays d'Amérique du Nord avant de gagner l'Europe, puis une description de la situation actuelle en France telle qu'elle peut être saisie à travers l'enquête « Génération 2004 en 2007 » du Céreq.

## Repérages historiques

La jeunesse française encore scolarisée paraissait plutôt rétive à l'occupation d'un emploi salarié régulier pendant le temps des études... A moins qu'il ne soit plus juste de nuancer le propos, sous l'hypothèse d'un développement récent du « travail pendant les études », pour avancer qu'elle le serait de moins en moins, emboîtant enfin le pas aux jeunes d'Amérique du Nord, depuis longtemps habitués à « travailler pendant leurs études ». Ce comportement social serait en effet apparu là-bas, à la suite de la grande crise des années 1930.

### *Un mouvement qui vient d'Amérique*

Des jeunes États-Uniens auraient commencé à cumuler études et emploi salarié dès la fin de la seconde guerre mondiale, après le desserrement de la législation sur le travail des enfants et des adolescents, suite à la crise qui a sévi au cours des années 1930. Cette évolution s'est poursuivie timidement durant la période de la guerre avant de s'affirmer dans l'immédiat après-guerre ; mais elle ne prend de l'ampleur qu'à partir des années 1960. La croissance du phénomène est alors soutenue et suscite rapidement un certain nombre d'inquiétudes, en particulier quant aux risques courus par ces jeunes, tant sur le plan de leur épanouissement personnel que sur celui de la réussite de leur études. Ces inquiétudes constituent sans doute le paradigme principal de la réflexion qui se développe alors autour du phénomène. En témoigne l'ouvrage de deux psychologues, Ellen Greenberger et Laurence Steinberg, paru en 1986 sous le titre : *When Teenagers Work*. Leur démarche s'organise tout entière autour de cette question : « Is working good for adolescents ? » Y répondre apparaît crucial pour quiconque – les autorités publiques en particulier – souhaite intervenir sur le phénomène, que ce soit pour l'encourager dès lors que les risques seraient minimes ou, au contraire,

pour le maintenir dans des limites acceptables si les risques courus par les jeunes étaient attestés. Ce souci apparaît très nettement dans les débats qu'a suscité le développement fulgurant du travail pendant les études au Québec.

Les jeunes Québécois ont longtemps boudé le travail pendant les études, tant il est vrai que le mouvement n'a pris son essor qu'après qu'il se soit généralisé aux Etats Unis d'abord, dans le reste du Canada par la suite. C'est au cours des années 1980 qu'ils vont aligner leur comportement sur celui de leurs camarades nord-américains, dans le prolongement d'une autre crise économique, celle qui est survenue au milieu des années 1970. Sur le fond d'une transformation rapide de la structure économique du Québec, en mutation vers une économie postindustrielle marquée par le développement rapide des services, commerciaux avant tout, la demande d'une main d'œuvre flexible, disposée à accepter des emplois précaires, le plus souvent à temps partiel et selon des horaires fractionnés, aurait butté sur le rétrécissement de l'offre de main d'œuvre juvénile, liée tant à la baisse des effectifs des jeunes générations qu'à leur propension à rester plus longtemps dans le système scolaire (Conseil supérieur de l'éducation du Québec, 1992). Cette situation aurait alors exercé un puissant effet d'entraînement sur la population scolarisée, en lui offrant des opportunités nouvelles, celle notamment d'accéder, par le biais de revenus propres, à des consommations que les familles ne pouvaient pas toujours lui permettre. Ainsi, l'engagement des jeunes dans le travail salarié, résulterait tout à la fois des adaptations de l'appareil productif à la nouvelle donne de l'économie et de la faculté des jeunes scolarisés à saisir l'opportunité qui s'offrait à eux : bien que poursuivant désormais des études plus longues, ils auraient malgré tout décidé d'entrer dans des emplois salariés pour satisfaire leurs désirs de consommation et leur soif d'autonomie.

Les circonstances économiques et l'aubaine que constitue pour ces jeunes scolarisés une offre d'emploi particulièrement flexible, qui leur permet de loger en quelque sorte leur temps de travail dans les intervalles de leur emploi du temps scolaire, suffisent-elles pour autant à rendre compte d'un changement de comportement social aussi massif, qui se traduit par une accélération très rapide de leur participation à l'emploi salarié ? Sans doute convient-il de ne négliger ni l'engouement suscité par la marchandise dans une société de consommation – qui n'a cessé de développer des produits directement adressés à une clientèle jeune, qu'il s'agisse d'appareils électroniques divers ou d'effets vestimentaires, en passant par diverses consommations culturelles... – ni le sentiment d'autonomie que peut susciter chez ces jeunes la possibilité d'accéder à des consommations que leurs parents ne sont pas toujours en mesure de leur offrir. Nous avons toutefois avancé une autre hypothèse (Eckert, 2009/10) pour rendre compte du développement spectaculaire du travail pendant les études au Québec : ne tiendrait-il pas avant tout au fait que le recrutement ultérieur, au terme des études, réclame toujours davantage cette première socialisation au travail salarié rendue possible par les emplois occupés pendant les études ? Entre un candidat qui peut attester d'une expérience professionnelle et celui qui n'aurait jamais travaillé, le futur employeur n'hésiterait pas. Et le travail pendant les études serait devenue une quasi obligation...

### *Une évolution paradoxale ?*

Que la décision de s'engager dans une activité salariée régulière pendant les études relève banalement de l'opportunité offerte par une situation économique nouvelle ou qu'elle s'ajuste plutôt aux contraintes sociales inhérentes à certains mécanismes – le fonctionnement du marché du travail en l'occurrence –, reste que ce développement ne cesse de surprendre. La plupart des grandes sociétés industrielles occidentales n'avaient-elles pas – dans un souci explicite de protéger les enfants contre divers abus, en particulier contre une mise au travail précoce et intense – adopté un dispositif législatif de nature à réglementer l'accès à l'emploi des plus jeunes ? Ces législations ont visé avant tout à limiter, voire prohiber le travail de ceux qui n'étaient encore que des enfants mais dont l'industrie en plein essor avait fait un

usage scandaleux durant tout le 19<sup>ème</sup> siècle<sup>1</sup>. En France, par exemple, des lois sont adoptées successivement en 1841, 1874, 1892 et 1900 : si la première interdit le travail des enfants de moins de huit ans, elle autorise un horaire de travail quotidien de huit heures pour les huit-douze ans et même de douze heures pour les douze-seize ans ! Il faut attendre 1874 pour que soit interdit l'embauche d'enfants de moins de douze ans et mise en place une inspection du travail salarié, en charge du contrôle de l'application de la loi. En 1892, l'âge minimal permettant à des enfants de travailler est porté à treize ans, sauf pour ceux qui auraient déjà réussi leur certificat d'études primaires, laissant deviner dès ce moment le lien entre scolarisation et limitation du travail des enfants. En 1900, la durée quotidienne de travail des jeunes de moins de dix-huit ans – et celle des femmes – est ramenée à dix heures et demi.

Le seuil de douze/treize ans, progressivement fixé par la législation française relative au travail des enfants, correspond au terme de la scolarité obligatoire, instituée à partir de 1881-82, à la suite de l'adoption des lois de Jules Ferry. Le temps gagné sur l'engagement précoce dans un travail salarié est ainsi attribué à l'instruction des jeunes ou, inversement, le temps réclamé par leur instruction pris sur un temps jusque là accaparé, pour les plus miséreux du moins, par le travail salarié. Un tel parallélisme se vérifie tout au long du 20<sup>ème</sup> siècle : l'âge d'entrée dans la vie active ne cesse de reculer au fur et à mesure de la prolongation des scolarités, que celle-ci découle directement de dispositions législatives relatives à la durée de la scolarité obligatoire ou qu'elle procède de la transformation des conditions de scolarisation et de l'élargissement de l'offre de poursuite d'études. C'est ainsi que les taux de scolarisation aux différents âges font un premier saut au moment où la loi prolonge jusqu'à seize ans l'obligation scolaire et bondissent une seconde fois lorsqu'est mise en place la politique dite des « 80% d'une classe d'âge au niveau du baccalauréat ». Dans la foulée de cette « seconde explosion scolaire » (Terrail, 1997), l'âge médian des sortants du système de formation initiale augmente d'environ deux ans : il passe de dix-huit ans et demi en 1985 à vingt ans et quatre mois en 2003 (Durier, 2006). Si la structure des cohortes de jeunes sortant de formation initiale s'en trouve profondément modifiée – les jeunes sont de plus en plus diplômés et risquent de plus en plus d'être déçus de ne trouver un emploi à la hauteur des espoirs mis dans leur diplôme –, ce sont aussi des centaines de milliers d'individus qui, chaque année, ont été retardés dans leur entrée sur le marché du travail.

L'actuelle valorisation des expériences de travail salarié durant les études constituerait-elle ainsi une sorte de manière détournée – plus ou moins inavouée/inavouable – de récupérer au moins une partie de la main d'œuvre rendue indisponible par la prolongation généralisée des scolarités ? L'hypothèse peut sembler audacieuse au premier regard, notamment dans un contexte socio-économique où le chômage des jeunes reste préoccupant ; elle le paraît moins dès lors qu'est prise en compte la constance avec laquelle est désormais dénoncée ce que certains économistes ont désigné sous le terme étrange de « sur-éducation ». Dans un contexte d'inflation de diplômés, dont les prétentions ne pourront être satisfaites par le marché du travail, la prolongation des études apparaîtrait de plus en plus comme un gaspillage, tant pour la société que pour les individus. Il serait ainsi de plus en plus « difficile de justifier l'expansion de l'éducation au-delà d'un certain seuil » et il conviendrait « de se demander si des études longues sont toujours formatrices, s'il n'y a pas un moment où elles deviennent "désocialisantes" ou "déséducatives" parce qu'elles maintiennent dans un univers fermé où les contraintes sont légères, les enjeux flexibles (...) et les occasions de prendre des responsabilités relativement rares. » (Duru-Bellat, 2006) Quel autre lieu pour prendre enfin des responsabilités sinon le monde du travail réel ? Ainsi ce « nouvel âge de la vie » que constitue la jeunesse cesserait-il d'être un temps de frivolité pour re(?)devenir un

---

<sup>1</sup> Cf. L-R. Villermé (1840/1989), à propos des enfants travaillant dans les manufactures à Mulhouse : « Il faut voir cette multitude d'enfants maigres, hâves, couverts de haillons, qui s'y [à la manufacture] rendent pieds nus par la pluie et la boue, portant à la main, et quand il pleut, sous leur vêtement devenu imperméable par l'huile des métiers tombée sur eux, le morceau de pain qui doit les nourrir jusqu'au retour. »

temps de socialisation effective... Quitte à ce que les jeunes encore scolarisés cumulent un emploi avec leurs études ?

### La situation française actuelle

Notre description de la situation française actuelle s'appuiera prioritairement sur l'enquête « Génération 2004 en 2007 »<sup>2</sup>, réalisée par le Céreq auprès de jeunes sortis de formation initiale en 2004, interrogés notamment sur leur parcours scolaire et le cumul éventuel d'un travail salarié avec leurs études. Mais partons du fait que l'évaluation du phénomène du travail pendant les études n'en reste pas moins difficile, sinon controversée.

#### *Lycéens-travailleurs, étudiants-travailleurs, etc.*

Le « job d'été » constitue une sorte de tradition, que ces jeunes encore scolarisés – lycéens mais surtout étudiants – viennent suppléer des actifs en congé ou qu'ils prennent en charge des activités estivales ; le cumul d'un emploi avec les études au cours de l'année scolaire est, en revanche, longtemps resté marginal. Cette marginalité explique sans doute que l'attention des observateurs ait tardé à s'y porter. Des sociologues s'y sont pourtant intéressés dès le début des années 1990 (Dubet, 1991, incidemment ou, plus directement : Ballion, 1994) et certains n'hésitent pas, au début des années 2000, à parler de « lycéens-travailleurs » (H. Rakoto-Raharimanana, 2007), souvent au noir. Mais quelle est l'ampleur de cette participation à des activités salariées durant l'année scolaire ? La dernière enquête « Emploi du temps », réalisée en France par l'Insee (Institut national de la statistique et des études économiques) en 1998-99 fournit une indication intéressante : lycéens et étudiants de tous âges auraient consacré, en moyenne, entre 12 (pour les jeunes femmes) et 19 minutes (pour les jeunes hommes) chaque jour à un « travail professionnel », soit environ 1h30 à 2h chaque semaine (Dumontier et Pan Ké Shon, 1999). Sans doute faut-il tenir compte du fait que les plus âgés sont plus enclins à travailler durant l'année scolaire que les plus jeunes, les étudiants plus que les lycéens... Reste que le phénomène du « travail pendant les études » paraît, à la lecture de ces chiffres, tout à fait marginal à la fin des années 1990, à moins d'être très inégalement réparti. Les choses auraient-elles changé depuis ?

« Un tiers des étudiants ont une activité rémunérée au cours de l'année » titrait l'Insee en 2001 (Valdelièvre, 2001). Quelques années plus tard, étonnamment : « Deux étudiants du supérieur sur dix ont un emploi » (Coudin, 2008). Il est vrai que la source statistique mobilisée dans l'un et l'autre cas n'est pas la même et que, surtout, la seconde exclut de son champ les jeunes qui n'ont pas encore accédé à l'enseignement supérieur. Or cette exclusion devrait entraîner plutôt une hausse de la participation à l'emploi... A considérer les données fournies par l'enquête « Génération 2004 en 2007 », il apparaît que 17% des jeunes sortis de l'école en 2004 auraient occupé « un emploi régulier, c'est-à-dire une activité salariée qui les [les jeunes enquêtés] occupait au moins 8 heures par semaine tout au long de l'année scolaire. » Cette proportion globale varie selon le niveau auquel les jeunes sont sortis de formation : ainsi, les sortants de l'enseignement supérieur long sont environ 24%, près d'un sur quatre – un peu plus que le taux fourni par Coudin (2008) –, à voir occupé un emploi régulier de plus de 8 heures par semaine alors que ceux qui sont sortis de formation aux niveaux inférieurs au baccalauréat, ne sont que 8% environ à avoir occupé un tel emploi. Les choses changent complètement lorsque la question est formulée différemment, c'est-à-dire lorsque l'emploi est défini de manière moins restrictive. Ainsi, les jeunes de la « Génération 2004 » sont environ 70% à avoir occupé, pendant leurs études, « des jobs de vacances ou des petits boulots » et des variations semblables apparaissent

---

<sup>2</sup> Les enquêtes « Génération » du Céreq permettent d'interroger des échantillons représentatifs de jeunes sortis du système de formation initiale une année donnée – en 2004 en l'occurrence – afin d'enregistrer leurs parcours dans la vie professionnelle au terme de trois années ou plus de présence sur le marché du travail – dans notre cas, en 2007, trois ans après leur sortie de formation.

lorsqu'il est tenu compte du niveau auquel les jeunes sortent de formation : 80% des sortants de l'enseignement supérieur long ont eu au moins un petit boulot chaque année pendant la durée de leurs études contre moins de la moitié des sortants aux niveaux inférieurs.

Ainsi, ceux qui étudient le plus longtemps sont aussi ceux qui cumulent le plus souvent un emploi, de quelque type que ce soit, avec leurs études. Mais le type d'emploi – régulier, de plus de 8 heures hebdomadaires durant l'année scolaire d'un côté, job ou petit boulot de l'autre – peut, dans certains cas, s'avérer très clivant. Considérons d'abord les jobs et petits boulots : si aucune différence n'apparaît selon le sexe de l'individu, il ressort en revanche que les jeunes dont l'un au moins des deux parents est né France sont plus nombreux à déclarer de tels emplois pendant leurs études que les jeunes dont les deux parents sont nés à l'étranger. Les jeunes d'origine maghrébine en particulier sont moins nombreux à déclarer avoir occupé de tels emplois. Il en va tout autrement lorsqu'il est question d'emplois réguliers durant l'année scolaire, auxquels les jeunes consacrent au moins 8 heures par semaine : cette fois les jeunes dont l'un des deux parents au moins est né à l'étranger déclarent plus fréquemment occuper de tels emplois que les jeunes dont les deux parents sont nés en France et les jeunes d'origine maghrébine par leur deux parents sont plus fréquemment occupés à ce type d'emploi. Il semble bien qu'une différence socioculturelle s'affirme là, qui ne recoupe pas tout à fait la différence liée au statut socioprofessionnel du père. Enfin, une différence apparaît cette fois selon le sexe de la personne : les jeunes femmes se distinguent des jeunes hommes en ce qu'elles se montrent plus enclines à occuper des emplois réguliers et prenants durant l'année scolaire. A quoi tiennent ces différences ?

#### *Paradoxes de la situation des jeunes d'origine maghrébine*

Nous reviendrons plus loin sur les discordances entre les diverses évaluations de la participation des jeunes à des activités professionnelles durant le temps de leurs études. Arrêtons-nous plutôt sur les différences entre jeunes selon l'origine géographique de leurs parents ou leur sexe. Au Québec également les jeunes femmes occupent plus fréquemment que les jeunes hommes des emplois réguliers durant leurs études : moins enclines qu'eux lorsque le phénomène s'amorce, elles ont très vite pris le pas sur leurs camarades hommes. Cette plus grande propension des jeunes femmes à occuper un emploi régulier et souvent exigeant en termes de temps paraît tenir en particulier au fait que certaines d'entre elles sont amenées à se prendre en charge, qu'elles revendiquent plus tôt et plus clairement leur autonomie ou qu'elles aient charge de famille. En irait-il de même pour les jeunes femmes en France ? L'hypothèse paraît plausible même si les données d'enquête dont nous disposons ne sont pas suffisantes pour la vérifier. Quoi qu'il en soit, il semblerait que pour de nombreux jeunes issus de l'immigration maghrébine, notamment lorsque leurs deux parents sont nés à l'étranger, la situation renvoie à des termes similaires : ils sont souvent amenés à travailler durant leurs études soit pour assurer certaines consommations essentielles, soit pour contribuer au revenu global de leur famille d'origine, en particulier lorsque le chef de famille est affecté par le chômage. Mais le paradoxe principal de leur situation est ailleurs.

Nous avons vu qu'ils occupent plus fréquemment que leurs camarades des emplois réguliers pendant l'année scolaire, auxquels ils consacrent des durées souvent supérieures à huit heures par semaine. Il sont donc souvent engagés dans des activités professionnelles qui les confronteraient à des nécessités plus rigoureuses – pour reprendre une terminologie aussi courante que révélatrice d'un point de vue qui met en avant la socialisation en milieu professionnel – que la fréquentation du lycée ou de l'université. Cette acculturation à un « vrai travail », dans le cadre d'un « véritable emploi » – par opposition au « job » – devrait alors les servir dans la recherche d'un emploi à la fin de leurs études et leur garantir de bonnes conditions d'insertion professionnelles. Il s'avère en effet que, dans leur ensemble, les individus qui ont travaillé durant leurs études attestent d'insertions plus favorables, dont témoigne notamment le fait qu'ils sont plus souvent en emploi que ceux qui n'ont pas eu d'emploi régulier durant leurs études et, corrélativement, moins souvent au chômage dans la

suite de leur parcours. Les données globales sont celles-ci : si près de 82% des jeunes de « Génération 2004 » qui ont occupé un emploi régulier de plus de huit heures par semaine sont en emploi trois ans après leur sortie de formation, ce n'est le cas que pour 75% de ceux qui n'ont pas eu d'emploi régulier durant leurs études. Le paradoxe de la situation des jeunes issus de l'immigration apparaît dans toute sa brutalité lorsque les chiffres de ceux dont les deux parents sont nés en France sont opposés au chiffres de ceux dont les deux parents sont nés à l'étranger : parmi ces derniers 76% de ceux qui ont eu un emploi régulier durant leurs études sont en emploi trois ans plus tard, soit un peu moins que parmi ceux qui n'ont jamais eu d'emploi régulier mais dont les deux parents sont d'origine française, en emploi pour 77% d'entre eux.

Le différentiel entre ceux qui ont occupé un emploi régulier et ceux qui n'en ont pas eu subsiste toutefois dans les deux populations : 83% contre 77% parmi les jeunes dont les deux parents sont nés en France, 76% contre 62% parmi les jeunes dont les deux parents sont nés à l'étranger. Parmi les jeunes dont les deux parents sont nés au Maghreb : 72% contre 57%. En somme, d'avoir occuper un emploi régulier d'au moins huit heures par semaine durant ses études assure systématiquement un avantage, en terme d'accès ultérieur à l'emploi, sur ceux qui n'en pas eu<sup>3</sup>. Mais une socialisation précoce à l'activité professionnelle ne réduit pas vraiment le handicap créé par les diverses formes d'exclusion ou de discrimination, à l'école ou à l'embauche, dont pâtissent les jeunes dont les deux parents sont nés à l'étranger. La fonction intégratrice du travail, du travail durant les études en particulier, est ainsi contrariée : si le travail continue de fonctionner comme « grand intégrateur », son efficacité n'en est pas moins entamée sinon réduite par d'autres facteurs en jeu, notamment lors de l'accès à l'emploi adulte, en l'occurrence des comportements qui témoignent d'une réticence à l'embauche de ces jeunes issus de l'immigration et qui soulignent de la persistance de formes insidieuses de racisme. Souvent déniée, ces formes de racisme ne continuent pas moins d'agir malgré diverses mesures en vue de favoriser l'embauche de ceux qui sont aussi fréquemment désignés comme « jeunes des banlieues » ou « jeunes des cités ».

Pour conclure

Si, malgré la persistance de certaines formes de discrimination, l'occupation d'un emploi durant les études favorise l'accès à l'emploi après les études, reste que l'appréciation globale du phénomène du « travail pendant les études » s'avère toujours problématique. La difficulté principale ne tient pas tant aux modes d'enquête mais par-dessus tout au fait que, quelle que soit la forme de l'interrogation, les jeunes hésitent souvent à déclarer leur emploi durant les études. Beaucoup de jeunes restent discrets sur leur emploi durant les études parce que cet emploi peut n'être pas déclaré par l'employeur lui-même – en termes clairs : les jeunes travaillent au noir – ce qui les contraint au silence. Mais il est une autre raison, pour laquelle les jeunes lycéens en particulier hésitent à déclarer un emploi pendant les études : parce que « c'est la honte ! », confiait l'un d'entre eux à F. Dubet (1991). Sans aller jusqu'à une expression aussi extrême, Malik s'est contenté de taire son « petit job au marché » : pendant plusieurs années il a vendu des fruits et légumes au marché, toutes les fins de semaine et pendant toutes les vacances. Il nous en parle bien plus librement des années plus tard, lorsque nous le rencontrons pour évoquer son insertion professionnelle.

Pourquoi tant de gêne et de silence. C'est que la séparation entre le temps des études et le temps de l'emploi reste vive, notamment au lycée. Cette séparation consent volontiers au travail pendant les périodes de vacances, moins au travail durant l'année scolaire, y compris

---

<sup>3</sup> Il faudrait, dans la perspective d'une évaluation plus rigoureuse de ces données, tenir compte aussi du niveau auquel les uns ou les autres ont quitté la formation initiale. Ainsi, Béduwé et Giret ont choisi de focaliser sur les étudiants (2004).

chez les étudiants. D'où la faible propension des jeunes à travailler pendant l'année scolaire en France, sinon à partir du moment ils se sont engagés dans des études supérieures. Or, cette séparation marquée a favorisé l'épanouissement d'une jeunesse à distance des activités professionnelles, de ces activités qui caractériseront l'époque ultérieure du cycle de vie, la vie adulte consacrée aux activités économiques et à la fondation d'une nouvelle entité familiale. Cette séparation paraît s'affaiblir depuis quelques années, sous les effets de la crise économique endémique et les modes de consommation juvénile. Car si le job d'été permettait, notamment, de se payer des vacances loin des parents ou d'entreprendre des voyages impossibles sinon, une activité plus régulière permet d'accéder à ces consommations, auxquelles les parents sont souvent réticents. Il nous semble, toutefois, qu'une autre raison pousse à remettre en cause la séparation entre temps des études et temps du travail.

Cette raison tiendrait aux modalités de la mise au travail dans les sociétés salariales, à la mise au travail des jeunes en particulier. Nous appuierons, pour exposer notre hypothèse, sur une idée développée par J-P. de Gaudemar dans son livre *La mobilisation générale* (1979). L'auteur y décrit les « techniques de mobilisation » qui, au delà de l'instauration du rapport salarial, « conduisent les hommes au travail et les mettent productivement en œuvre. » Ces techniques de mise au travail évoluent selon les circonstances concrètes de la production des richesses dans une société capitaliste : il semblerait bien que l'émergence d'une jeunesse insouciante, d'un « nouvel âge de la vie » (Galland, 1990) éloigné des préoccupations immédiates de la participation à l'activité économique, outre qu'elle prive celle-ci d'une main d'œuvre encore malléable, risque aussi de lui faire perdre cette part qui déciderait de se tenir loin d'elle d'autant plus volontiers qu'elle aurait expérimenté d'autres solutions, légitimes ou non, pour s'en sortir. Il s'agirait donc de rétablir une proximité avec le travail salarié et de rappeler cette jeunesse à la réalité... économique !

## Bibliographie

- Ballion R. (1994), *Les lycéens et leurs petits boulots*, Hachette, Paris.
- Barel Y. (1990), Le grand intégrateur, *Connexions*, 2/90.
- Béduwé C. et Giret J-F. (2004), Le travail en cours d'études a-t-il une valeur professionnelle ?, *Economie et statistique*, n°378-379.
- Conseil Supérieur de l'Éducation du Québec (1992), *Les nouvelles populations étudiantes des collèges et des universités : des enseignements à tirer*, Québec.
- Coudin E. (2008), Deux étudiants du supérieur sur dix ont un emploi, *Insee Première*, n°1204, juillet.
- Dubet F. (1991), *Les lycéens*, Seuil, Paris.
- Durier S. (2006), Les progrès de la scolarisation des jeunes de 1985 à 2003, in *Données sociales – La société française*, édition 2006, Paris.
- Dumontier F. et Pan Ké Shon J-L. (1999), En 13 ans, moins de temps contraints et plus de loisirs, *Insee Première*, n°675, octobre.
- Duru-Bellat M. (2006), *L'inflation scolaire*, Seuil, Paris.
- Eckert H. (à paraître en 2009 ou 2010), Etudier, travailler... Les jeunes entre désir d'autonomie et contrainte sociale, *Sociologies et société*, Montréal.
- Galland O. (1990), Un nouvel âge de la vie, *Revue française de sociologie*, XXXI-4.
- Gaudemar J-P. de (1979), *La mobilisation générale*, Editions du Champ urbain, Paris.
- Greenberger E. and Steinberg L. (1986), *When Teenagers Work*, Basic Books Inc., New York.
- Parsons T. (1942), Age and Sex in the Social Structure of the United States, *American Sociological Review*, 7-5.
- Pronovost G. (1996), *Sociologie du temps*, De Boeck, Bruxelles et Paris.
- Rakoto-Raharimanana (2003), Variations autour des figures de lycéens-travailleurs, communication présentée lors des 3<sup>èmes</sup> rencontres Jeunes & Sociétés en Europe et autour de la Méditerranée, disponible sur le site des rencontres à l'adresse [http://jeunes-et-societes.cereq.fr/RJS3/ProgRJS3\\_Ateliers\\_VerstionDefinitive.htm](http://jeunes-et-societes.cereq.fr/RJS3/ProgRJS3_Ateliers_VerstionDefinitive.htm)
- Tabboni S. (2006), *Les temps sociaux*, Armand Colin, Paris.
- Terrail J-P. (1997), *La scolarisation de la France*, La dispute, Paris.
- Valdelièvre H. (2001), un tiers des étudiants ont une activité rémunérée au cours de l'année, *Insee Première*, n°795, juillet.
- Villermé L-R. (1840/1989 pour la présente édition), *Tableau de l'état physique et moral des ouvriers employés dans les manufactures de coton, de laine et de soie*, EDI, Paris.